



Étude d'impact

Étude d'impacts environnemental et social du projet aurifère de Inata, Burkina Faso

**YAMEOGO NONGUEMA DESIRE, Inspecteur des Eaux et Forêts,
Spécialiste en Études d'Impacts Environnementaux**

Introduction

Cette étude a été commanditée par RESOLUTE (WEST AFRICA) LTD et réalisée par la Société de Conseil et de Réalisation pour la Gestion de l'Environnement (SOCREGE).

La présente étude vise à donner un exemple d'étude d'impacts sur l'environnement dans le cas du projet aurifère de Inata, au Burkina Faso.

L'étude décrit les aspects méthodologiques ainsi que les enjeux environnementaux, socio-économiques et fait une analyse des éléments du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Présentation de l'étude de cas : exploitation aurifère de Inata

Description du projet

Les principales composantes du projet minier de Inata comportent les éléments suivants :

La carrière : L'exploitation minière d'Inata est une mine à ciel ouvert conventionnelle avec une exploitation sélective. Le forage et le minage sont exécutés par gradins de 5 m de haut, les stériles et le minerai sont extraits et évacués par des pelles excavatrices et déversés dans des camions à benne basculante.

L'usine de traitement du minerai est conçue sur la technique de lixiviation en cuves au charbon actif avec un taux de traitement d'un million de tonnes de minerai traité pour une récupération d'environ 80 000 onces d'or par an.

Le processus de traitement comporte d'autres installations annexes parmi lesquelles :

- l'aire de déchargement du minerai qui est un espace en béton et muni de géotextiles conçus pour le stockage des minerais oxydés ;
- le bassin à boues où sont déversés les déchets solides et liquides ;
- l'aire de stockage des stériles qui couvre une surface d'environ 17 ha ;
- les installations d'approvisionnement en eau et en électricité ;
- des ateliers, magasins, laboratoires, garages, un camp d'habitation, des locaux administratifs, des entrepôts d'hydrocarbures.

Localisation de la zone du projet

La zone d'étude est située au-dessus du parallèle de 14°N dans le nord du Burkina, précisément au nord-est à 65 km de Djibo, province du Soum. Le périmètre minier de Inata et le terroir de Filio sont concernés par la présente étude et occupent une superficie de 22 km².

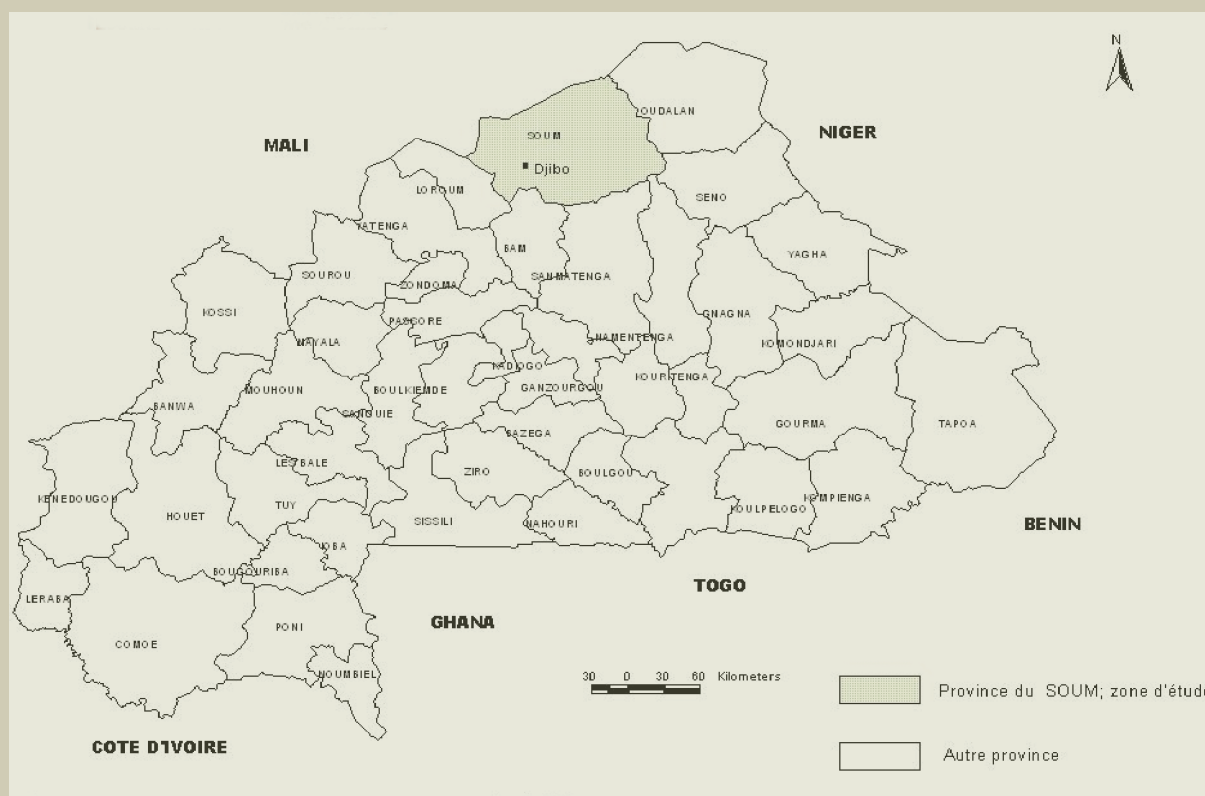
Étude d'impacts : processus et acteurs Processus des ÉIE

Le processus de réalisation de cette étude a respecté les étapes suivantes :

- le **tri préalable** qui a consisté à déterminer le type de projet assujetti à la réalisation d'une ÉIE ;
- l'**élaboration des TDR** par le promoteur ;
- le **cadrage de l'ÉIE sur la base des TDR** par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, le promoteur et le Ministère des Mines et Carrières. Le cadrage vise à identifier les éléments de l'environnement qui peuvent être affectés par le projet et pour lesquels une préoccupation publique, professionnelle



FIGURE 1
Localisation de la zone d'étude – Burkina Faso



ou légale se manifeste. Il vise, en outre, à vérifier que les modalités d'information et de participation du public sont clairement définies. Les résultats de cet exercice sont transmis au promoteur sous forme de directive ou cahier de charges.

- la **réalisation proprement dite de l'étude par le promoteur** qui se fait assister par un bureau d'études. Pendant cette phase d'étude le promoteur est resté en contact avec la direction des évaluations environnementales afin de s'assurer de la fiabilité de l'étude, notamment la prise en compte de tous les éléments du cahier de charges;
- l'**information et la participation du public** se réalisent pendant l'exécution de l'ÉIE en collaboration avec l'administration locale et les collectivités territoriales décentralisées. Cette information du public a consisté en deux réunions qui ont regroupé les autorités locales, les populations, les ONG et les associations où le projet a été présenté. Un registre a été ouvert afin de permettre aux populations de consigner leurs appréciations, leurs observations et suggestions relatives au projet;
- l'**enquête publique**: le rapport de l'ÉIE se dépose au ministère de tutelle du projet (Ministère de Mines et Carrières), une copie transmise au Ministère de l'Environnement pour avis après enquête publique. Une copie est également transmise à l'administration locale (province de Djibo) territorialement compétente du lieu de l'implantation;

- le Ministère de l'Environnement informe l'administration locale (Djibo) de l'ouverture d'une enquête publique et l'administration locale informe la population concernée;
- l'enquête dure trente jours et est conduite par des enquêteurs désignés par le Ministère de l'Environnement sur la base de leur compétence en la matière et assistés volontairement par des observateurs désignés par le promoteur;
- après l'enquête publique, les enquêteurs disposent d'un délai de sept jours pour des investigations et autres informations complémentaires avant la clôture de l'ouverture de l'enquête publique;
- après la clôture, l'administration locale (Djibo) dispose d'un délai de cinq jours pour examiner le dossier et formuler des avis;
- dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'ouverture de l'enquête publique, les enquêteurs rédigent leur rapport avec des conclusions motivées;
- **Examen**: le rapport et le document consignait les conclusions motivées des enquêteurs sont transmis au Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie et celui des Mines et des Carrières dans un délai de cinq jours pour examen. Cet examen consiste à vérifier pour voir si les préoccupations exprimées au cours de l'enquête publique sont prises en compte;

- le Ministre de l'Environnement dispose d'un délai de dix jours ouvrables pour donner son avis conforme sur la faisabilité du projet;
- le **suivi environnemental** vise à vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des mesures du plan de gestion environnementale et le respect des recommandations de l'avis du Ministre de l'Environnement d'une part, et la pertinence des impacts identifiés, d'autre part. Il est assuré par le Ministère de l'Environnement et celui chargé des Mines et Carrières.

Cadre législatif, réglementaire et institutionnel

Politique environnementale

L'importance accordée à l'environnement se manifeste dès le préambule de la constitution du 11 juin 1991 qui fait partie intégrante de celle-ci et qui affirme la nécessité absolue de protéger l'environnement. L'étude d'impact sur l'environnement devient un instrument juridique de mise en œuvre du principe de prévention, afin de prévenir les dommages que subirait l'environnement suites aux activités humaines.

Le Burkina Faso a ainsi entrepris de nombreuses initiatives législatives pour la promotion et la protection de l'environnement. Ainsi, les codes et textes suivants ont été élaborés et adoptés: Le Document de Stratégie Globale en matière d'Environnement et d'Eau, le Code de l'Environnement, le Code Forestier et le Code Minier.

Du point de vue réglementaire, il existe plusieurs décrets qui assurent la mise en œuvre du code de l'environnement:

- le décret n° **2001-342/PRES/PM/MEE** du 17 juillet 2001 portant réglementation de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) et la notice d'impact sur l'environnement (NIE) ;
- le décret n° **2001-342/PRES/PM/MEE** portant application de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement définit les modalités et les champs de celle-ci. En ce qui concerne le champ d'application, il distingue trois catégories d'activités dont la liste est annexée au décret; la catégorie A s'applique aux activités soumises à une ÉIE, la catégorie B aux activités soumises à une NIE et enfin la catégorie C aux activités non soumises aux ÉIE et aux NIE;
- le décret n° **75-008/PRES/COPIM/DGM** portant réglementation des établissements dangereux, insolubles ou incommodes modifiés par le décret n° 98-322/PRES, classe les établissements qui sont soumis à une étude ou à une note d'impact sur l'environnement;
- le décret n° **77-128/PRES/** réglementant la sécurité et l'hygiène dans les mines et les carrières.

Politique minière et préservation de l'environnement

Depuis l'adoption en 1991, du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), le Burkina Faso s'est engagé dans une politique de réformes structurelles basée sur la promotion de l'initiative

privée comme facteur de son développement socio-économique. Afin de promouvoir le développement du secteur minier, le Burkina Faso a adopté le 17 janvier 1996, une déclaration de la politique minière. Ce document de base définit les grandes orientations de la politique minière et les stratégies de leur mise en œuvre. Les activités régies par le code minier doivent être conduites de manière à assurer la préservation de l'environnement et la réhabilitation des sites exploités selon les normes, conditions et moralité établies par la réglementation en vigueur.

Les dispositions relatives à la protection de l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité stipulent que tout titulaire d'une autorisation ou d'un permis d'exploitation est tenu de respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, à la sécurité, et à l'hygiène conformément aux dispositions en vigueur au Burkina Faso.

Pour ce faire, une étude d'impacts sur l'environnement accompagnée d'un programme de gestion et de préservation de l'environnement comprenant un plan de réhabilitation des sites à exploiter doit être produite et soumise à l'administration.

Toute modification devra faire l'objet d'une autorisation préalable de l'administration des mines.

Étapes et acteurs

Les étapes et les acteurs dans la réalisation de l'ÉIE sont consignés dans le tableau I (page suivante).

Les acteurs du processus

Les personnes concernées par le processus d'ÉIE sont: les responsables administratifs des villages, les chefs de villages, les propriétaires terriens, les ONG, les associations, les vieux et les jeunes... La participation du public a été basée sur les approches, à savoir les réunions et les consultations publiques, les enquêtes semi-structurées et les interviews des leaders.

Les principaux acteurs qui ont participé dans le processus de réalisation de l'ÉIE du projet minier sont:

- le promoteur (RESOLUTE (WEST AFRICA) LTD);
- le Bureau d'Étude (SOCREGE);
- l'administration à travers:
 - le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie;
 - le Ministère des Mines et Carrières;
 - l'Office national de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA);
- les populations de la zone d'implantation du projet.

La consultation a réalisé à travers les méthodes suivantes: information par les administrations publiques, par sondage, enquête par les services déconcentrés de l'environnement.

Les propositions faites par les populations portent sur la génération de revenu et la création d'emploi mais se soucient des risques de pollution dus aux déchets et aux produits chimiques.

TABLEAU 1
Étapes et acteurs

Étapes	Acteurs	Délais
Avis de projet	Promoteur	
Demande de TDR	Promoteur	
Information du public concerné	Promoteur	
Tri préliminaire	Direction des EE/Ministère de l'Environnement	
Cadrage et remise de TDR	Direction des EE/Ministère de l'Environnement + promoteur + Ministère des Mines et Carrières	14 jours
Étude d'impacts sur l'environnement		
Consultation des personnes concernées	Promoteur/Bureau d'études	
Études d'impacts	Bureau d'études	
Dépôt du rapport	Promoteur	
Examen du rapport	Ministère de l'Environnement	
Consultation du public	Enquête publique (enquêteurs désignés) par le Ministère de l'Environnement	30 jours
Vérification et investigation élémentaire	Enquêteurs désignés du Ministère de l'Environnement	7 jours
Examen du rapport et formulation des avis	Administration locale de la zone du projet	5 jours
Évaluation d'acceptabilité du rapport et transmission du dossier	Enquêteurs désignés du Ministère de l'Environnement	15 jours
Examen du dossier		
Transmission du dossier (rapport d'ÉIE et rapport de conformité)	Enquêteurs désignés du Ministère de l'Environnement	5 jours
Transmission du rapport de conformité à l'administration locale du projet	Ministère des Mines et des Carrières	
Examen du dossier	Ministre de l'Environnement	
Décision finale		
Prise de décision	Ministre de l'Environnement	10 jours
Transmission de la décision au Ministère des Mines et Carrières	Ministre de l'Environnement	
Suivi environnemental	Ministère de l'Environnement + Ministère des Mines et des Carrières	

La participation des parties prenantes au processus a été réalisée au moyen de plusieurs outils d'investigation, soit les entretiens et les rencontres publiques, les enquêtes semi-structurées. Ces enquêtes ont permis de connaître les préoccupations des personnes consultées. Le projet et ses activités ont été accueillis favorablement compte tenu de leurs enjeux de développement socio-économique.

Description des enjeux

L'exploitation minière occasionne des modifications de l'environnement. L'étude d'impact présente une description et une analyse des incidences directes et indirectes du projet aurifère de Inata sur les milieux récepteurs de l'environnement. Les différents enjeux sont:

- **Les enjeux environnementaux** qui se caractérisent par la dégradation des composantes physiques (sol), biologiques (végétation, faune) et climatique (atmosphère) du milieu récepteur;
- **Les enjeux socio-économiques** qui se manifestent positivement par la génération de revenu, la création d'emploi, le développement des activités connexes et négativement par la migration de la population, les pertes de terres agricoles et pastorales, les conflits sociaux;
- **Les enjeux socioculturels**: risque lié à la déperdition des mœurs, au développement de la prostitution, à la prolifération des maladies sexuellement transmissibles et VIH/SIDA due à l'arrivée des nouveaux employés dans la localité.

- **Les enjeux politiques**: politique de développement du secteur minier, promotion du secteur privé, développement de l'industrie, création d'emploi, lutte contre la pauvreté et le chômage;
- **Les enjeux liés à l'utilisation des produits chimiques**: risque pour la santé des travailleurs, pour l'écosystème, pour la pollution du réseau hydrique;
- **Les enjeux liés aux risques d'accidents divers**: produits dangereux, explosifs, engins lourds;
- **Les enjeux liés à l'exploitation des ressources non renouvelables**: fermeture du site, rancœur des populations locales, baisse de revenus salariés.

Approche méthodologique

L'approche choisie pour la réalisation de l'étude s'aligne sur l'Article 17 du code de l'environnement, et ce, conformément à l'Article 7 du Décret 2001-342/PRES/PM/MEE relatif au champ d'application, au contenu et à la procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement.

La compagnie a entrepris un processus de cadrage pour identifier les impacts potentiels liés à la construction, à l'opération et à la fermeture du projet. Ce cadrage s'est inspiré de:

- la consultation des acteurs;
- l'avis des professionnels incluant la considération du cadre légal et institutionnel, de la description du projet, de la description du milieu ainsi que de la connaissance des caractéristiques et des relations sociales de projets similaires à travers l'Afrique et le Burkina Faso.

Les impacts potentiels identifiés lors du cadrage sont aussi bien positifs que négatifs.

Les impacts positifs peuvent résulter en un changement social positif et la compagnie a l'opportunité de maximiser ces avantages par une gestion efficace.

Les impacts négatifs peuvent engendrer un changement social néfaste mais la compagnie a l'opportunité de minimiser ces impacts négatifs.

Les impacts potentiels peuvent être directs ou indirects; les impacts directs se réfèrent aux changements du milieu récepteur et social qui sont causés par une activité spécifique du projet.

Les impacts indirects se réfèrent aux changements du milieu récepteur et social qui sont indirectement causés par une activité spécifique du projet.

Les impacts sont caractérisés selon la démarche suivante:

- la caractérisation de l'impact potentiel qui prend en compte la cause, la nature, la portée géographique, la durée, l'ampleur et la réversibilité de l'impact;
- l'identification des mesures de gestion dont il s'agit de proposer des mesures d'atténuation, de bonification ou de compensation; elle permet d'éviter ou de réduire l'importance des impacts négatifs à des niveaux acceptables;

- l'évaluation de l'impact résiduel qui permet de déterminer l'importance de l'impact suite aux mesures envisagées en trois: impacts acceptables qui sont des impacts négatifs d'importance assez faibles, impacts atténués qui nécessitent des mesures d'atténuation spécifiques, impacts inacceptables qui peuvent contribuer en une importante détérioration du bien-être.

Description de l'état initial

État du milieu biophysique

Le climat de la zone est de type sahélien avec une pluviométrie inférieure à 600 mm répartie sur quatre mois avec une grande variabilité inter-annuelle et spatio-temporelle des pluies. La zone est traversée par deux principaux cours d'eau qui drainent un bassin versant assez important. Les sols présentent plusieurs facteurs qui limitent leur exploitation agricole, et le système d'élevage reste traditionnel et extensif.

Les ressources forestières sont fortement dégradées; 171 hectares de steppe arbustive constitués de brousses tigrées sont les seuls réservoirs en produits ligneux et non ligneux pour la satisfaction des besoins des populations. La faune a subi une pression anthropique intense et a pratiquement disparu, à l'exception de l'avifaune elle-même peu diversifiée.

Caractéristiques socio-économiques

Les communautés locales sont faiblement organisées et les activités socio-économiques se limitent au pastoralisme et à l'agriculture pluviale. Une survivance de pratique d'orpaillage très aléatoire ne permet pas de freiner l'émigration massive des jeunes.

Les infrastructures sociales sont très insuffisantes. La population des trois villages de la zone est estimée à 3 549 habitants.

Identification des impacts et des mesures d'atténuation

Les mesures envisagées pour maîtriser, atténuer ou éventuellement compenser les conséquences dommageables de l'exploitation, aussi bien pendant la phase de construction que pendant la période de fonctionnement des installations du projet ou de fermeture de l'usine sont consignées dans un tableau. Elles ont été classées par phases du projet et en fonction des impacts potentiels majeurs, et sont résumées dans le tableau 2 (page suivante).

Identification des impacts

Mesures d'atténuation

Création du projet minier

- programme de reboisement,
- construction de forage pour faire face à l'accroissement de la population,
- formation et équipement en production agricole.

TABLEAU 2
Les impacts

Impacts positifs	Impacts négatifs
Liés à l'implantation du projet <ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi - Génération de revenus - Développement des activités socio-économiques annexes 	Liés à l'implantation du projet <ul style="list-style-type: none"> - déboisement - dégradation des sols - pertes des terres cultivables - perturbation de l'écosystème - pertes de biodiversité - destruction du couvert végétal et du paysage - migration des populations
	Liés l'exploitation minière Création d'emploi, développement des activités socio-économiques annexes, risques de maladies et d'accidents, pertes de terres agricoles et pastorales, braconnages, emploi du bois de feu, conflits sociaux liés au recrutement
	Impacts liés à la pollution du réseau hydrique Eaux usées, contamination des eaux de surface et des eaux souterraines par les produits chimiques
	Impacts liés au traitement avec les produits chimiques Pollutions diverses/contamination des eaux, risques de maladies et accidents, risques professionnels, dangers liés à la manipulation des produits chimiques
	Impacts sonores et vibrations Bruits sonores des engins et des explosifs
	Impacts socio-culturels Risque lié à la déperdition des mœurs, au développement de la prostitution, à la prolifération des maladies sexuellement transmissibles et VIH/SIDA due à l'arrivée des nouveaux employés dans la localité
	Liés à la fermeture du projet Perte d'emploi, désorganisation du milieu social

Exploitation minière

- interdiction des activités de chasse par le personnel,
- création concertée des forêts villageoises qui abriteront la biodiversité,
- affichage des posters sur les espèces animales et végétales protégées ou vulnérables,
- transparence de la politique de recrutement.

Pollution hydrique

- délimitation des aires de stockage,
- installation d'un réseau de fossés de dérivation, de canaux d'écoulement et de bassins de sédimentation,
- collecte et traitement des effluents domestiques ou eaux d'égout,
- recyclage des graisses accumulées et des huiles usagées,
- plan de surveillance et de suivi de la qualité des eaux souterraines dans les villages riverains à la carrière.

Traitement avec les produits chimiques

- délimitation des aires de stockage,
- installation d'un réseau de fossés de dérivation, de canaux d'écoulement et de bassins de sédimentation,

- collecte et traitement des effluents domestiques ou eaux d'égout,
- recyclage des graisses accumulées et des huiles usagées,
- plan de surveillance et de suivi de la qualité des eaux souterraines dans les villages riverains à la carrière.

Impacts sonores et vibration

- tracer les routes en dehors des zones d'habitation,
- utiliser des techniques modernes de travail d'explosif,
- informer et sensibiliser les populations en avance sur les heures d'explosion.

Impacts socioculturels

Prévoir un programme de sensibilisation et de lutte préventive contre le VIH et les IST.

Fermeture du projet

- création des activités génératrices de revenus,
- conversion des ex-employés à d'autres d'activités génératrices de revenu afin de palier la perte d'emploi et au chômage,
- former et équiper les jeunes de la localité aux techniques agricoles et pastorales.

Plan de gestion environnementale et sociale

Le plan de gestion de l'environnement décrit les mesures spécifiques de gestion pour l'impact identifié du projet d'exploitation minière. Le tableau 3 présente la synthèse des mesures de gestion proposées suivant les diverses questions environnementales et les impacts.

Plan de réhabilitation et de fermeture

Les exploitations minières à ciel ouvert ont pour conséquences une modification locale de la végétation et de la configuration des sols; elles provoquent des changements parfois importants de la topographie du site. Le programme de réhabilitation du

projet minier de Inata couvre près 430 hectares de terrains et comprend les carrières, les zones de stockage des stériles, le site de traitement et les routes et autres sites défrichés. Les techniques de réhabilitation sont:

- l'amendement des sols par la fumure organique et autres substances d'engrais;
- l'épandage des terres fertiles sur des endroits où le sol est infertile;
- la végétalisation des plantes fertilisantes comme les légumineuses sur les zones de stockage des stériles;
- la production des plantes pour les besoins de reboisement;
- la mise en place des mesures anti-érosives.

TABLEAU 3
Synthèse des mesures de gestion proposées

Milieu physique						
Récepteur d'impact	Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Période de mise en œuvre	Acteurs	Coût (US\$)
Sol	Lutter contre les risques de pollution et de dégradation	Les paramètres de l'environnement sont contrôlés	Équipement de laboratoire Mesures des paramètres environnementaux	Début et pendant l'exploitation	Projet Inata	35 000
Qualité de l'air, sonorité	Diminuer la pollution de l'air et la nuisance sonore	La pollution atmosphérique par les poussières est diminuée Le bruit est réduit	Arrosage du chantier Port de lunettes et masques Analyse environnement.	Début, et pendant les travaux	Projet Inata Services prestataires	
Qualité des eaux	Lutter contre la pollution des eaux de surface et souterraines	Les risques de pollution physique et chimique atténués	Collecte des déchets solides et liquides du chantier	Pendant les travaux	Services prestataires	
Milieu biologique						
Flore	Réduire le taux de destruction de la végétation	Pépinière fonctionnelle Arbres plantés	Mise en place de pépinière Plantations d'arbres	Pendant et après les travaux	Service forestier	7 000
Faune et biodiversité	Réduire l'impact du projet sur la faune, la biodiversité	La perte de faune et son habitat, et la biodiversité est atténuée	Interdiction de chasse	Pendant l'exploitation	Service faune	
Milieu humain						
Emploi	Créer de l'emploi	L'emploi de travailleurs locaux est effectif	Recrutement des travailleurs locaux	Pendant les travaux et exploitation	Projet Inata	15 000
Santé/Sécurité	Accroître la sécurité des travailleurs et des villages de la zone du projet	Nombre d'accidents sont diminués Surveillance médicale du personnel et des riverains est assurée pendant les travaux, centre médical renforcé	Renforcement du district sanitaire de la zone en personnel et en médicaments	Début et pendant les travaux	Ministère Santé Prestataire de service	120 000
Fermeture	Le projet prendra fin	Perte d'emploi Diminution de revenus	Fonds social de développement	Après fermeture	Projet Banque locale	
Audit	Réaliser un audit	Paramètres environnementaux évalués	Un audit tous les deux ans	Pendant les travaux	Services prestataires	5 000

À la lecture du plan de réhabilitation et de fermeture dans le rapport d'ÉIE, on peut faire les observations suivantes :

- insuffisance d'indicateurs de mise en œuvre;
- le plan est plus théorique;
- il se focalise sur les aménagements physiques et non socio-économiques.

Les suggestions suivantes pourraient être formulées :

- pour les aménagements physiques, renforcer la capacité des populations riveraines sur les techniques de mise en œuvre des ouvrages anti-érosifs et les équiper en matériel technique de collecte des moellons et de confection des ouvrages;
- pour le programme de reboisement, prévoir des pépinières villageoises dans les villages riverains, former des pépiniéristes villageois et des agro-planteurs;
- pour les activités socio-économiques, prévoir un plan de financement des activités génératrices de revenus pour faire face à la réduction de revenus pendant les périodes de fermeture de l'usine.

Leçons apprises

Cette étude de cas nous renseigne sur la procédure de réalisation d'ÉIE au Burkina notamment du secteur minier et qui a été décrit plus haut. Elle démontre les forces et les faiblesses du processus dans le cas du projet minier de Inata aux différents niveaux (voir tableau 4).

Les fiches techniques **MOGED** sont publiées par l'IEPF.

Directrice de la publication :

Fatimata DIA Touré, Directrice de l'IEPF

Comité éditorial :

Sibi Bonfils, Directeur adjoint, IEPF

Sory Ibrahim Diabaté, Responsable du programme MOGED, IEPF

Louis-Noël Jail, Responsable du Service information et documentation, IEPF

Coordination scientifique et technique :

Sory Ibrahim Diabaté, IEPF Coordonnateur général

Pierre André, Université de Montréal

Mesmin Tchindjang, CRESA, Yaoundé

Jean-Yves Lalande, CRC SOGEMA

Seydou Keita, AMEIE, Mali

Luc Valiquette, MDEIE, Québec

Édition et réalisation graphique :

Communications Science-Impact

TABLEAU 4
Forces et faiblesses du processus

Niveau d'analyses	Analyses (point faible)	Suggestions pour une amélioration
Au plan politique	Le contexte réglementaire à lui seul ne permet pas de garantir des évaluations complètes	Mener une campagne de sensibilisation auprès des promoteurs
Au plan méthodologique	L'absence de guide méthodologique national et de guides sectoriels pour le secteur minier. La faible implication des services techniques dans les phases préliminaires et de diffusion d'information	Élaborer un guide général et des guides sectoriels Consolider les aspects méthodologiques, l'implication des services techniques déconcentrés de l'État impliqués dans le processus; la diffusion des informations en langue locale
Au plan technique Suivi et contrôle des mesures correctives et d'atténuation	L'insuffisance de moyens de contrôle de la direction des évaluations environnementales ne permet pas un meilleur suivi des mesures correctives et d'atténuation Les données récoltées sont-elles fiables surtout au niveau social à cause des facteurs de pauvreté et le besoin d'emploi? Le projet nécessite des études complémentaires à cause des activités connexes (infrastructure routière...)	Mettre des moyens pour le suivi et le contrôle du plan de gestion environnementale, pour ce faire signer un protocole avec le promoteur Consolider les aspects techniques en ce qui concerne la qualité et la pertinence des données Réaliser des études spécifiques
Participation du public	Certains impacts ne sont pas mesurables et perceptibles par la population (pollutions, l'irréversibilité du paysage et des sols) L'analphabétisme des populations de base limite la prise en compte total de leur aspiration	Nommer au moins 3 enquêteurs pour l'enquête publique, renforcer la capacité des enquêteurs

Cette initiative de l'IEPF a bénéficié de la collaboration du CRESA et de CRC Sogema.

